

Colloque du 16 avril 2012 au Sénat

Catherine Jouanneau, représentante de Jean-Luc Mélenchon.

Mon intervention n'était pas rédigée. Voici quelques points forts, en style télégraphique:

- reconnaître l'expertise des citoyens, de leurs associations, des organisations syndicales qui ont pris à bras le corps la question de telle ou telle maladie professionnelle ou pathologie environnementale et ont travaillé d'arrache pied, au point que ce sont eux, parfois, qui sont en capacité d'informer le corps médical ( exemple de l'association pour la prise en charge des maladies éliminables, qui a dressé le cadastre des postes de travail et établissements exposés aux risques liés à l'amiante, à celui de la surdité et d'autres pathologies )

- intégrer cette expertise citoyenne dans les "parlements de l'environnement" que nous entendons mettre en place dans un cadre pluriannuel afin de décliner la planification écologique localement et démocratiquement;

- La planification écologique est en effet au coeur de notre programme: il s'agit de transformer en profondeur toutes les politiques publiques ( emploi, logement, agriculture, transports, santé, énergie ...) pour ménager le territoire, sortir du productivisme et "vivre bien".

- Nous déclinerons ceci avec :

la sortie des services publics du diktat des traités européens qui leur appliquent la concurrence libre et non faussée, d'où:

- un pôle public de l'énergie : condition nécessaire pour la réalisation du scénario négawatt que nous soutenons

- le retour en régie publique de l'eau

- la gestion publique des déchets

- une agriculture paysanne de qualité, avec un minimum d'intrants, relocalisée au plus près des consommateurs, en interdisant les produits phytosanitaires dangereux

- l'isolation des logements

- le développement des transports publics

- **Des droits nouveaux pour les salariés, via les CHSCT, pour en finir avec les scandales sanitaires tels celui de l'amiante et orienter la production vers des biens utiles et de façon respectueuses des êtres humains et de la planète.**

- La création d'un pôle public du médicament, qui maîtrise le processus de la recherche jusqu'à l'autorisation de mise sur le marché

- La protection des lanceurs d'alerte
- une réforme de la justice permettant de poursuivre les pollueurs (cf le procès de Turin)

Nous sommes donc en accord avec la proposition de loi présentée par les associations organisatrices du colloque du 16 avril.

Catherine Jouanneau, représentante de Jean-Luc Mélenchon.